

Nombre de membres :

. afférents au Conseil d'Administration... 13  
. en exercice..... 13  
. qui ont pris part à la délibération..... 8

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'Isère  
**Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)  
de l'Isle d'Abeau**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

\*  
\* \*

**Séance du 13 avril 2023**

\*  
\* \*

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS, dont la convocation a été envoyée le sept avril deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à l'Espace des Solidarités Olympe de Gougues (salle de réunion), sous la présidence de monsieur MARION Cyril

PRESENTS : MARION Cyril, SERRANO Mikaëla, GUILLOUD Florence, ZWERENZ Marek, GILLOT-BERTOLUTTI Brigitte, SIMON Catherine, TARET Marie-José, COMTE Chantal, PISCITELLO Joseph,

ABSENTS : VERDEL Véronique, MEUTELET Francine, JOURDAN Denis, CHAZEAU CICOLINI Cécile,

SECRETAIRE DE SEANCE : ROCHE-CECILLON Sabrina, Responsable du service promotion de la santé et inclusion

Conformément aux dispositions du Code de Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble ou via l'application « Télé-recours Citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication, ou le cas échéant, de sa notification. Dans ce même délai, il peut être déposé un recours gracieux auprès du Maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux. Ce recours n'est pas suspensif à l'exécution du présent acte.

**2023-23 APROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Rapporteur Monsieur le président,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives 2022 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur ;

Considérant que l'ordonnateur a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2022 les finances du CCAS en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Procédant au règlement définitif du budget de 2022 l'ordonnateur propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

**Section de fonctionnement :**

Dépenses : 998 338,91 €

Recettes : 1 101 797,82 €

Solde d'exécution : 103 458,91€

Résultat Reporté : 19 391,04€

Résultat de clôture : **122 849, 95 €**

**Section d'Investissement :**

Dépenses : 22 834, 98 €

Recettes : 25 836, 82 €

Solde d'exécution : 3001,84 €

Résultat Reporté : 41 219,37€

Résultat de clôture : **+ 44 221,21 €**

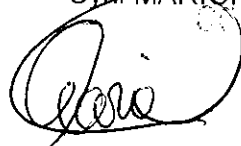
**RÉSULTAT DE CLÔTURE CUMULÉ : 167 071,16 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve le compte administratif 2022 à l'unanimité.

Fait et délibéré à l'Isle d'Abeau, les jour, mois et an que ci-dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,

Cyril MARION



Nombre de membres :

. afférents au Conseil d'Administration... 13  
. en exercice..... 13  
. qui ont pris part à la délibération..... 9

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'Isère  
**Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)  
de l'Isle d'Abeau**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

\*  
\* \*

**Séance du 13 avril 2023**

\*  
\* \*

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS, dont la convocation a été envoyée le sept avril deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à l'Espace des Solidarités Olympe de Gougues (salle de réunion), sous la présidence de monsieur MARION Cyril

PRESENTS : MARION Cyril, SERRANO Mikaëla, GUILLOUD Florence, ZWERENZ Marek, GILLOT-BERTOLUTTI Brigitte, SIMON Catherine, TARET Marie-José, COMTE Chantal, PISCITELLO Joseph,

ABSENTS : VERDEL Véronique, MEUTELET Francine, JOURDAN Denis, CHAZEAU CICOLINI Cécile

SECRETAIRE DE SEANCE : ROCHE-CECILLON Sabrina, Responsable du service promotion de la santé et inclusion

Conformément aux dispositions du Code de Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble ou via l'application « Télé-recours Citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication, ou le cas échéant, de sa notification. Dans ce même délai, il peut être déposé un recours gracieux auprès du Maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux. Ce recours n'est pas suspensif à l'exécution du présent acte.

**2023-24 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Rapporteur Monsieur le président,

Vu l'article 140 du code de la famille et de l'aide sociale,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-4 à L 1612-7, L 2312-2 et L 2312-3,

Vu le Conseil d'Administration du 2 mars 2023 au cours duquel a eu lieu le débat d'orientation budgétaire organisé en application de la loi du 6 février 1992.

Monsieur le Président propose que le budget primitif 2023 soit voté par chapitre sans vote formel sur les chapitres

Il s'équilibre, en recettes comme en dépenses, comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DEPENSES** : 1 143 585,00 €

**RECETTES** : 1 143 585,00 €

| <b>Section de fonctionnement recettes</b> |  |                     |
|---|--|---------------------|
| 70  | Produits des services et ventes diverses | 20 000,05           |
|   |  | 1 000               |
| 74  | Dotations et participations              | 735,00              |
| 002                                       | Résultat de fonctionnement reporté       | 122 849,95          |
|   | <b>TOTAL</b>                             | <b>1 143 585,00</b> |

| <b>Section de fonctionnement dépenses</b> |   |                         |
|---|---|-------------------------|
| 011                                       | Charges à caractère général                   | 1 069<br>134,28         |
| 012                                       | Charges de personnel                          | 300,00                  |
| 65  | Autres charges de gestion de courante         | 55 650,72               |
| 67  | Charges spécifiques                           | 500                     |
| 042                                       | Opérations d'ordre de transfert entre section | 18 000,00               |
|   | <b>Total</b>                                  | <b>1 143<br/>585,00</b> |

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DEPENSES** : 63 722,00 €

**RECETTES** : 63 722,00 €

| <b>Section d'investissement recettes</b> |                                   |           |
|--|-----------------------------------|-----------|
| 001                                      | Solde d'exécution reporté         | 44 221,21 |
| 27                                       | Autres immobilisation financières | 1500,79   |



Nombre de membres :

. afférents au Conseil d'Administration... 13  
. en exercice..... 13  
. qui ont pris part à la délibération..... 9

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'Isère  
**Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)  
de l'Isle d'Abeau**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

\*  
\* \*

**Séance du 13 avril 2023**

\*  
\* \*

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS, dont la convocation a été envoyée le sept avril deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à l'Espace des Solidarités Olympe de Gougues (salle de réunion), sous la présidence de monsieur MARION Cyril

PRESENTS : MARION Cyril, SERRANO Mikaëla, GUILLOUD Florence, ZWERENZ Marek, GILLOT-BERTOLUTTI Brigitte, SIMON Catherine, TARET Marie-José, COMTE Chantal, PISCITELLO Joseph,

ABSENTS : VERDEL Véronique, MEUTELET Francine, JOURDAN Denis, CHAZEAU CICOLINI Cécile

SECRETAIRE DE SEANCE : ROCHE-CECILLON Sabrina, Responsable du service promotion de la santé et inclusion

Conformément aux dispositions du Code de Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble ou via l'application « Télé-recours Citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication, ou le cas échéant, de sa notification. Dans ce même délai, il peut être déposé un recours gracieux auprès du Maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux. Ce recours n'est pas suspensif à l'exécution du présent acte.

## 2023-22 APROBATION DU COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR

Rapporteur Monsieur le président,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état de passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

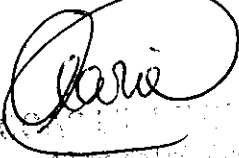
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte le compte de gestion à l'unanimité.

Fait et délibéré à l'Isle d'Abeau, les jour, mois et an que ci-dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,

Cyril MARION



12, rue de l'Église de l'Isle  
38111 L'ISLE D'ABEAU Codex